Service Public Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
VISE 3 DIV/ARGENTEAU/

Situation fiscale 01.01.2025
Fait le 29/04/2026
Échelle : 1 : 1000

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.